



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POUSSAN

Séance publique du 09 juillet 2018

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-huit et le neuf juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Poussan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques ADGE, Maire.

PRESENTS : Jacques ADGE, Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Serge CUCULIERE, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Jeanne TABARIES, Jean-Louis LAFON, Michel BERNABEU, Jean-Claude PAGNIER, Marianne ARRIGO, Isabelle BAINÉE, Terry ADGE, Paula SERRANO, Jacques LLORCA, Gilles FOUGA, Delphine REXOVICE, Danièle NESPOULOUS

Etaient absents excusés avec procuration :

Nathalie CHAUVET a donné procuration à Jacques ADGE
Sonia REBOUL a donné procuration à Arlette RAJA
Pierre CAZENOVE a donné procuration à Jacques LLORCA

Absents excusés : Isabelle ALIBERT, Stanislas THIRY, Bernadette FERRAIOLO, Christian BEIGBEDER, Sylvie BERTHOMIEU.

Mesdames et Messieurs Bonjour, je déclare la séance ouverte

Secrétaire de séance : Monsieur BERNABEU à l'unanimité.

L'approbation du précédent procès-verbal, est ce qu'il y a des observations ? adopté à l'unanimité

Enumération des points de l'ordre du jour :

- 1°) **URBANISME** – Acquisition parcelle BD 83
- 2°) **URBANISME** – Déclaration préalable de toute division parcellaire sur les zones Naturelles et Agricoles du PLU
- 3°) **URBANISME** – ZAC Ste Catherine – Bilan de la concertation
- 4°) **URBANISME** – ZAC Ste Catherine – Note de cadrage pour la consultation des aménageurs
- 5°) **URBANISME** – ZAC Ste Catherine – Création d'une commission pour l'attribution de la concession d'aménagement
- 6°) **URBANISME** – ZAC Ste Catherine – Election des membres de la commission
- 7°) **RESSOURCES HUMAINES** – Mutualisation du service commun Urbanisme réglementaire – Instruction des autorisations du droit des sols
- 8°) **AFFAIRES SCOLAIRES** – Adhésion pour les écoles à l'Environnement Numérique de Travail (E.N.T)

- 9°) **FINANCES** – Demande de subvention Hérault Energies – Travaux Eclairage Public
 10°) **FINANCES** – Demande de subvention Hérault Energies – Travaux Isolation
 11°) **FINANCES** – Attribution d'une subvention exceptionnelle complémentaire crèche « Les Petites Pousses »
 12°) **FINANCES** – Attribution d'une subvention exceptionnelle « La Ligue pour la Protection des Oiseaux » (L.P.O)
 13°) **FESTIVITES** – Tarification salles et matériels

RAPPORT N° 1 : URBANISME – Acquisition parcelle BD 83

Rapporteur Monsieur le Maire : c'est l'achat de la parcelle BD 83 qui se situe derrière le boulevard du riverain, entre la rue du pont d'Arcole et la rue sergent Bonnet. Les propriétaires sont d'accord pour une cession amiable de cet immeuble à l'angle de la rue sergent bonnet et rue marcel Palat. En conséquence il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver l'acquisition amiable de cet immeuble pour la somme de 280 000 euros. Vous avez l'estimation des Domaines, avec les locataires et sans les locataires. Est-ce qu'il y a des questions ?

Jacques LLORCA : oui une explication de vote sans doute, l'acquisition c'est toujours dans le cadre ou la perspective du fameux parking.

Monsieur le Maire : et sur l'agrandissement aussi de cet étranglement, notamment pour les piétons. C'est un ensemble.

Jacques LLORCA : c'est le second point que j'allais aborder, par rapport au parking, on est contre puisqu'on estime qu'il y a un parking à faire beaucoup plus facilement et plus important. Mais effectivement si ça peut servir à améliorer ou à faire disparaître la dangerosité du passage acrobatique, on en fait l'expérience tous les jours, tant mieux.

Monsieur le Maire : oui ça ira dans le cadre de l'aménagement. Pas d'autres questions ? nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient ? 5 abstentions.

RAPPORT N° 2 : URBANISME – Déclaration préalable de toute division parcellaire sur les zones naturelles et agricoles du PLU.

Rapporteur Serge CUCULIERE : En zones naturelles et/ou à vocation exclusivement agricole toute construction est interdite, même qu'elle soit liée à l'agriculture, chez nous comme nous sommes en zone littoral tout est interdit. Il faudra le rectifier, même les constructions à vocation agricole sont interdites. Il en est de même pour toute construction, avec ou sans fondation, démontable ou non, comme pour le stationnement de caravane ou l'implantation de mobil-home. C'est un problème que l'on a souvent sur la commune, c'est pour cela que l'on vous propose cette délibération pour éviter la division des terrains.

Conformément à l'article Article L115-3 créé par Ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - « Dans les parties de commune nécessitant une protection particulière en raison de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages, le conseil municipal peut décider, par délibération motivée, vous verrez je ferai un complément tout à l'heure sur le point motivé, de soumettre, à l'intérieur de zones qu'il délimite, à la déclaration préalable prévue par l'article L. 421-4, les divisions volontaires, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par ventes ou locations simultanées ou successives qui ne sont pas soumises à un permis d'aménager.

L'autorité compétente peut s'opposer à la division si celle-ci, par son importance, le nombre de lots ou les travaux qu'elle implique, est de nature à compromettre gravement le caractère naturel des espaces, la qualité des paysages ou le maintien des équilibres biologiques.

Lorsqu'une vente ou une location a été effectuée en violation des dispositions du présent article, l'autorité compétente peut demander à l'autorité judiciaire de constater la nullité de l'acte. L'action en nullité se prescrit par cinq ans à compter de la publication de l'acte ayant effectué la division.

Un décret en Conseil d'État détermine les conditions d'application du présent article. Il précise les divisions soumises à déclaration préalable et les conditions dans lesquelles la délimitation des zones mentionnées au premier alinéa est portée à la connaissance du public.

Je vais rajouter un paragraphe relatif à la motivation puisqu'il faut que ce soit motivé. En raison du caractère paysager exceptionnel de nos zones naturelles constituées de garrigues souvent classées en espace boisé classé, offrant des panoramas sur et depuis le bassin de Thau de qualité à préserver. En raison également de l'unité géographique constitué par nos zones agricoles et pour conserver leur intégrité, il est demandé au conseil municipal de soumettre tous les secteurs en zone naturelle agricole du PLU à déclaration préalable auprès de la mairie. Toute division volontaire en propriété ou en jouissance d'une propriété foncière par vente ou location simultanée. D'autoriser le Maire dans un délai d'un mois à compter de la réception de la déclaration à s'opposer à la division. Comme cette délibération doit faire l'objet d'une publication dans les journaux. Je vous propose d'approuver l'obligation de soumettre dans les zones N et A du PLU a déclaration préalable auprès du Maire toute division volontaire. Autoriser le Maire dans un délai d'un mois à compter de la réception de la déclaration en mairie à s'opposer à la division. Décide que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie, etc, comme d'habitude.

Monsieur le Maire : des questions ?

Jacques LLORCA : oui une question par rapport à la motivation. Est-ce que la présentation de ce texte que l'on ne peut qu'approuver est lié à l'opportunité du texte qui peut apparaître, et lié éventuellement à des situations précises sur Poussan constatées déjà, dans les zones qui sont évoquées. Sans doute que oui, peut être que oui et il serait intéressant d'avoir un point sur finalement un aspect de la cabanisation. Parce que l'objectif de ce texte c'est de façon préventive de lutter contre la cabanisation. Et enfin une question complémentaire, ce texte étant voté, comment de façon très concrète il peut être appliqué et comment on peut en faire respecter les modalités. Puisque de fait on constate aujourd'hui, pour ne rester que dans notre commune, c'est aussi ailleurs, et on constate que malgré tous les discours sur la cabanisation, malgré la charte, malgré les propos Préfectoraux aussi, la cabanisation continue son chemin, sans allusion à des chemins particuliers. Toutes ces questions par rapport à ce texte dont l'opportunité est intéressante bien entendu.

Serge CUCULIERE : disons que c'est intéressant, c'est une disposition qui est assez récente parce quand on avait commencé à travailler sur le PLU ou à la reprise des études, on avait sollicité les commissions qui travaillaient sur le sujet, on avait vu ce problème là et on sollicitait la façon d'interdire ces divisions, de les soumettre à autorisation. Et là maintenant depuis 2015, on a ce texte qui est opposable. Et c'est très intéressant. Alors c'est directement pour lutter contre la cabanisation parce qu'on achète un terrain, on le divise, c'est GGL de la cabanisation, c'est trop facile. Donc ça c'est pour s'opposer, on a des cas et c'est facile à voir. Puisque ce sont des évolutions cadastrales et quand on voit que le cadastre est mis à jour et que tout d'un coup il y a des divisions qui apparaissent dans des endroits qu'on ne savait pas, on se dit, ils ont divisé. Ça c'est courant et on l'a dans quelques endroits et notamment actuellement il y a un procès sur la cabanisation, si on pouvait ajouter cet argument-là, je pense que l'on aurait du poids. Voilà ce que je peux répondre.

Monsieur le Maire : on aura quand même la main sur les DIA. En terme de partage, il y en a qui se sont vendues, il y a eu 8 propriétaires. On aura le souci, le fait de l'avoir voté et que ça existe, de pouvoir s'opposer.

Serge CUCULIERE : on s'y opposera parce que ce n'est rien que dans le but de spéculer, ces trucs-là. On l'a plusieurs fois. On doit avoir une réserve, je ne peux pas citer mais on l'a plusieurs fois. Sur les 2, 3 dernières années, on l'a plusieurs fois.

Jacques LLORCA : ce qu'on constate de fait, si on prend la route de Montbazin par exemple, pour ne prendre que cet exemple. On s'aperçoit que la multiplication des petits pains, c'est fait.

Serge CUCULIERE : et bien justement, le fait d'avoir délibéré, ce sera une corde de plus pour lutter contre. Si on ne se donne pas des armes, on ne peut pas lutter. Ça si voulez, c'est une arme pour lutter et

on le mettra en œuvre. Sur des cas comme cela on peut le mettre en œuvre, puisqu'il y a des PV, un des motifs sera après de s'attaquer contre le notaire, parce que là, la chambre des notaires va être au courant de ça et les notaires, si jamais ils font des divisions, ils iront contre la règle s'ils ne nous demandent pas d'abord une autorisation. Et nous les autorisations, nous ne les donnerons pas.

Jacques LLORCA : les notaires qui au passage ont signé la Charte.

Serge CUCULIERE : oui, et on est que d'accord là-dessus.

Monsieur le Maire : au-delà de cela il y a une loi, je regrette, il y a une loi et on la fera appliquer. C'est-à-dire qu'il ne peut y avoir qu'un propriétaire. Au départ il en fait ce qu'il en veut, il se fait attraper, il ne se fait pas attraper, il n'aura plus le droit de morceler. Dès qu'il va vendre une partie, on s'y opposera et pour cause parce qu'on aura la main pour s'y opposer. Là effectivement on a une loi, concernant les notaires, tout le monde ne l'applique pas, même s'ils ont signé. On ne va pas reparler de la grand messe qui se passe au moins une fois par an, on sait pertinemment la valeur que ça a et le niveau que ça. Souvent on a des interventions de députés pour certains secteurs, ce sont des gens qui représentent l'Etat quand même, qui nous représentent et cela n'empêche pas que nous ayons des interventions. Ça nous ne l'occultons pas non plus. Là il y a une Loi, on la fait appliquer tout simplement et les notaires seront bien obligés de l'appliquer. Dans la mesure où on interdit le morcellement la loi nous permet d'y aller, on délibère dans ce sens. On pourra s'opposer aux ventes pour morceler, officiellement, ce ne sera pas le bon vouloir de. Il y a quelque chose qui existe et qui est relativement récent, c'est l'article créé par ordonnance. Je suis sûr que l'on s'y opposera sans aucun problème puisqu'on a la loi pour nous. Et puis cela se sait vite, cela fait vite le tour.

Jacques LLORCA : simplement puisque ça date de 2015, ce n'est pas tout à fait hier matin, il y a un certain nombre d'accélération de cabanisation sur Poussan, qui aurait pu être non pas évitée puisqu'elles sont de fait, mais contre lesquelles on pourrait juridiquement se battre avec un peu plus de pertinence. C'est un peu tard, mais enfin mieux vaut tard que jamais.

Monsieur le Maire : au-delà de ça il y a beaucoup de procédures, qui avancent ou pas. pas d'autres questions ? nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient ? à l'unanimité.

RAPPORT N°3 : URBANISME – Approbation du bilan de la concertation préalable concernant la création de la ZAC de Sainte Catherine – Marqueval

Rapporteur Serge CUCULIERE : Par délibération du 5 février 2018, le conseil municipal a approuvé les objectifs d'aménagement du secteur SAINTE-CATHERINE-MARQUEVAL ainsi que les modalités d'une concertation préalable à la création d'une zone d'aménagement concerté.

Il appartient au conseil municipal d'arrêter le bilan de la concertation ci-joint en application de l'article L 103-6 du Code de l'urbanisme. VU le code de l'urbanisme et notamment son article L 103-6.

VU la délibération n° 2018/04 du 5 février 2018.

VU le bilan de la concertation ci-joint. Je vous proposerai d'arrêter le bilan de la concertation et puis de décider que le bilan de la concertation sera joint à tout dossier d'enquête publique réalisé en application de l'article 3 du titre II du livre I du code de l'environnement.

Monsieur le Maire : est ce qu'il y a des questions ? Vous avez tous les documents.

Danielle NESPOULOUS : justement c'est à la lecture de ce document que je me suis rendue compte que la question que je vous avais posée alors que nous n'avions pas encore reçu ces documents-là, concernant le chemin de Marqueval et le sens interdit ou ne figure plus depuis quelque temps la mention « sauf riverains ». Il s'avère que la photo qui a été prise pour faire l'état actuel des 3 voies desservants cette future zone Sainte Catherine, à savoir chemin de Marqueval, les Horts et l'avenue d'Issanka. En page 13 il y a une photo où il y a le sens interdit et la mention a disparue. Est-ce que cette photo a été prise de façon fortuite ou est-ce que c'est pour argumenter, parce qu'on m'avait dit que s'il n'y avait pas d'arrêté municipal la mention « sauf riverain » devrait toujours continuer à y être. Or, il s'avère que dans les

explications qui sont données par le cabinet Garcia-Diaz, on mentionne ce chemin de Marqueval comme étant à sens unique et il n'est pas mentionné « sauf riverains ». La flèche est verte et je ne m'en suis rendu compte à aucun moment de la concertation pourtant j'ai participé à plusieurs réunions et j'aurais soulevé. C'est en page 16 ou on note bien la largeur de ce chemin qui est par endroit de 3 mètres, là n'est pas la question, on aimerait savoir si les riverains n'ayant pas été consultés.

Monsieur le Maire : non, on rajoutera « sauf riverains » je vous ai dit qu'on le rajouterait, ça y était, donc ça reste pour l'instant dans l'état.

Danielle NESPOULOUS : en sachant que je ne prêche pas pour ma paroisse, que le projet...

Monsieur le Maire : c'est quelqu'un qui a dû être gêné, qui l'a enlevé.

Danielle NESPOULOUS : nous pensons que oui, mais seulement les gens qui ne connaissent pas les lieux.

Monsieur le Maire : on le rajoutera Madame. La photo n'est pas faite dans le sens de

Serge CUCULIERE : c'est sans rapport.

Monsieur le Maire : on le rajoutera sans problème.

Danielle NESPOULOUS : ça n'enlève rien au fait que ce chemin de Marqueval n'aura vocation à accueillir peut-être effectivement qu'en sens unique, parce que la largeur de 3 mètres, je ne vois pas comment on va l'élargir.

Monsieur le Maire : peut-être qu'il évoluera.

Danielle NESPOULOUS : mais en tout cas ça ne peut pas servir d'argumentation pour le déclarer en sens unique de circulation.

Monsieur le Maire : Il se peut qu'un jour il devienne en sens unique, pourquoi pas ?

Danielle NESPOULOUS : et peut être en concertation avec les riverains de toute façon pour voir le sens qui est le plus judicieux. Et autre petit point que j'avais soulevé lors des premières réunions de concertation concernent l'aire de jeux qui se trouve sous les arbres mitoyens entre l'existant et ce qui va être créé. Alors par endroits c'est conservé, et à d'autres endroits ça disparaît. Alors, je ne sais pas ce qui a été retenu au final, peut être que ça va évoluer dans les phases suivantes, mais en tout cas si on veut créer des zones de rencontre entre les lotissements existants et la ZAC Ste Catherine, c'est un lieu qui est préservé et où se rencontreront les gens. Là aussi je l'avais dit lors des premières réunions de concertation et je regrette de ne pas l'avoir dit lors des premières réunions qui ont eu lieu récemment. Dire que ce lieu là si proche des deux entités, l'ancienne et la nouvelle, me paraît primordial à préserver.

Monsieur le Maire : sur ce secteur il y aura certainement un rond-point, est ce qu'il sera très rond, rectangle. On souhaite garder le platane. L'aire de jeux n'est pas faite pour être supprimée, ou le morceau qui restera accueillera l'aire de jeux. Pour l'instant on a pas de projets définitifs sur cette entrée, par rapport à ce que j'évoque.

Danielle NESPOULOUS : je le comprends mais ça a été repris par certains qui se sont exprimés sur ce lieu là et qui sont mitoyens plus que certains habitants du chemin de marqueval le sont.

Serge CUCULIERE : ce lieu reste un espace vert mais après il peut être un peu amputé par la voirie qui va mener au giratoire dont parle le maire mais la vocation du lieu c'est de rester un espace vert. C'est depuis le début c'est comme cela. Ce n'est pas un endroit où l'on va construire des immeubles

Danielle NESPOULOUS : ah non,non

Serge CUCULIERE : mais attendez laissez-moi vous répondre. Ce n'est pas un endroit où on va construire des immeubles, c'est bien marqué qu'il y a une zone d'isolement par rapport au bâti existant et donc que ce secteur-là reste à vocation d'espace vert et récréatif. Comme je vous l'ai dit il ne peut être amputé que par la voie parce que bien sûr il faudra qu'il y ait une circulation de qualité parce que je rappelle que là on veut faire arriver un boulevard de ceinture de Poussan et qu'il arrivera là. Par contre, je répète, ça reste un espace vert. L'intérêt de la ZAC c'est de créer plusieurs hectares d'espaces verts récréatifs de qualité, donc on retrouvera notre compte dans les espaces verts amplement.

Danielle NESPOULOUS : je ne pensais pas à des immeubles, je pensais à la disparition des lieux mais pas pour des immeubles. Cet endroit-là n'a pas vocation effectivement.

Monsieur le Maire : c'est le rond-point qui fera le futur du nombre de m2 qui seront conservés. Pas d'autres questions ?

Jacques LLORCA : premier point dans l'historique de ce quartier qui est en train d'apparaître, qui est décidé désormais, il ressort que la mairie porte totalement le projet. Si on ne trompe pas, il y a quelques années, c'est dans le cadre du SCOT du Bassin de Thau que, on ne sait pas trop la discussion qu'il y a eu mais que la démographie du bassin de Thau étant ce qu'elle est, il a fallu chercher des points d'implantation nouveaux et un des points que d'autres aient refusé a été Poussan. Et donc aujourd'hui la mairie de Poussan porte ce projet dont peut être au départ elle n'était pas très porteuse ni volontariste. Pourquoi reste t'on étroitement porteur du projet alors que désormais nous sommes intégrés dans la SAM qui pourrait être porteuse du projet et en tout cas si elle n'est pas porteuse quelle est la part stratégique de la SAM dans ce projet, c'est une première question.

2^{ème} observation par rapport au rapport qui est synthétique, qui est fait, on parle beaucoup d'écologie en direct ou en indirect, mais je ne crois pas avoir lu quelque part que la conception des bâtiments qui constitueront ce quartier soit fondamentalement écologique dans les techniques de réalisation, comme c'est apparu dans notre commune par exemple. Est-ce que là il va y avoir une réflexion, un choix, etc. 3^{ème} observation ça rejoint l'exemple qui vient d'avoir lieux autour de la voirie, est ce que l'on pense bien à se connecter avec le doublement de la voie qui va aller au port de Sète, et qui en bout de ligne vers Poussan, normalement vers la Plaine, conduit à une stratégie de développement économique. Et donc il y eu toute une discussion sur le pont de la Garenne élargit à telle date, pris en charge par tel ou par tel, tout ça restant plutôt en devenir qu'en précision, mais en tout cas ça mérite stratégiquement d'y réfléchir activement.

Ensuite alors qui saute aux yeux, une fois dans ce rapport synthétique le mot emploi est prononcé, or en réalité quand on regarde le projet et de très près, il s'agit bien d'habitations, d'accueillir une population et il n'y a absolument nulle part aucun projet structurant en matière de création d'emplois potentiels. Je suis prudent et large. Il n'y a pas une structure qui permette un développement de l'emploi or, c'est important parce que cette population qui va arriver et tant mieux d'une certaine façon, va contribuer à alourdir la réalité et pas l'image, d'une commune dortoir.

Ensuite sur le bilan financier, il y a deux choses, 1^{ère} sur les équipements publics, la mairie si on fait le compte 13 à 17% des 5M d'euros, ça veut dire environ 650 ou 700 000 euros que la mairie apporterait, si je comprends bien, à ce dispositif. Pourquoi pas puisque la mairie a les moyens effectivement d'investir et tant mieux qu'elle puisse investir.

Quant au bilan financier annoncé en terme de recettes, vente des logements, il est évoqué 30 à 35 millions, tant mieux, l'intérêt sera de savoir comment Poussan en profite fiscalement peut être, sans doute, mais est ce qu'on a fait un pré-calcul sur les obligations de faire face ensuite au fonctionnement de l'ensemble de ce quartier, puisque c'est bien de mettre des recettes mais il faut aussi penser à des dépenses.

Après il y a toute une série de remarques qui ont été faites par les uns et les autres, intéressantes, sans aucun doute mais on est au moment de la décision.

Monsieur le Maire : sur la question n° 1, la SAM aurait pu le prendre puisque nous avons délibéré, à partir de 500 logements la SAM peut le prendre. Le problème que nous avons est que notre dossier était très avancé par rapport à ce que souhaitait la SAM, nous avons eu une réunion là-dessus, et si on avait transféré à la SAM, il fallait repartir à 0, c'est-à-dire perdre 4 ans. Tout ce qui avait été fait, aurait été fait pour rien, puisque la SAM ne reprend pas les dossiers qui ont été d'ores et déjà instaurés. D'où notre passage hors SAM, ce qui n'empêchera pas qu'ils participeront, y compris financièrement, sans aucun souci, mais ce n'est pas eux qui porteront le projet. Ça c'est l'explication et c'est la seule d'ailleurs. Quand on a voté, ce projet était très avancé, on avait déjà eu la concertation pratiquement quand on a voté. Il y a eu discussion concernant le nombre de logements. Là on est arrivé à une cote mal taillée à 550 qui correspond à ce que souhaitait le SCOT et ce que souhaitaient les services de l'Etat. Concernant la création d'emplois, il est question de commerces, peut-être de crèche et d'école, ça peut être des créations d'emploi sachant qu'on est sur une ZAC d'habitation. Après on voit tous les rêves concernant les ZAC d'habitation, je ne vois pas trop ce qui peut se faire. Il y aura peut-être une gendarmerie, aussi, ce n'est pas une création d'emploi mais tout le monde en veut. Pour les créations d'emploi ce ne sera pas miraculeux, mais il y aura des créations d'emploi effectivement.

Tant aussi bien que l'on peut considérer cela comme des créations d'emploi.

J'ai répondu à 2 serge tu peux continuer.

Serge CUCULIERE : la connexion avec la voie Sud qui utiliserait le pont et puis après dans le secteur Sainte Catherine rejoindrait ou la RD 613 ou idéalement ce qu'on souhaite tous le giratoire dénivelé entre la 613 et la RD 600. Le plan masse que vous voyez tel qu'il se dessine dans tous les documents, et bien il fait passer une voie en périphérie qui ne demande qu'à créer un carrefour pour aller justement passer sur ce pont. L'avenir est totalement préservé, quand le secteur Sainte Catherine évoluera et si le conseil général répond favorablement à la demande de pouvoir se greffer directement sur le giratoire ou finalement à dénivelé ou à côte, mais c'est sûr que la desserte pourra se faire par là-bas.

Jacques LLORCA : le point 2 c'était la nature même des constructions.

Serge CUCULIERE : ah, oui le côté Eco quartier. Je pense que pour créer un éco quartier, il faut avoir pris la décision dès le départ et apparemment on ne fera pas un éco quartier. Par contre c'est un quartier avec beaucoup d'espaces plantés de verdure, toutes les dispositions seront prises pour avoir un impact minimum sur l'environnement et qu'il sera relativement agréable d'y vivre par rapport au réchauffement estival.

Monsieur le Maire : pour rebondir un peu là-dessus, les normes actuelles imposent beaucoup en terme de construction, mais si on ne va que sur le logement social, ils ont des organismes qui leur imposent tout ce qui est récupération d'énergie au niveau des chauffes eau solaires. On n'est pas sur un éco quartier mais en terme de construction on aura des constructions intéressantes et économes en énergie, puisque ça fait partie de système actuel de toute manière sur pratiquement tous les constructeurs. L'avantage qu'on a, notamment sur tout ce qui est social et il y en aura quelques-uns, là on est sûr que ce sera comme cela, la gendarmerie, pareil. Mis à la part sur l'individuel et encore ils y viendront. On est pas sur un éco quartier comme l'évoquait Serge et comme vous sembleriez l'évoquer, puisque ça n'a pas été pris comme décision au départ. Mais on sera sur des constructions qui seront à la norme et qui seront économes et très économes en énergie surtout.

Serge CUCULIERE : et après le bilan financier. Il y a grosso modo entre 1M et moins d'1 M qui seront à charge de la commune. Sur un bilan d'équipement public d'environ 4M à 4.5M.

Monsieur le Maire : en tenant compte que là ne sont pas évoluées les participations de certains organismes qui participeront et qui viendront en déduction de tout ce qui pourra être investi par la commune.

Serge CUCULIERE : il y a des équipements qui vont arriver, par exemple le château d'eau, il coûte environ 1M 150 et dont il y aura une part qui sera vraisemblablement prise par SBL, on va le rechercher puisqu'il faut savoir que nous avons le même château d'eau depuis que Poussan avait 1 700 hbts et que déjà, dans

la ZAC des Trouyaux il y a des poteaux incendies, malgré la grosseur des canalisations qui ne sont pas cause, qui manquent de débit et donc qui ne sont pas à la norme de défense incendie parce que justement il y a un manque de capacité de château d'eau, ce qui fait qu'automatiquement, le château d'eau ne peut pas être mis à la charge totale de l'aménageur, mais on va se retourner vers SBL pour voir le financement de ce château d'eau dans le cadre du syndicat. Il y a pas mal de participation, pareil pour l'eau usée, il faut créer un bassin d'orage sur le début du chemin de la Garenne, il vaut environ 600 000€ et comme il n'incombe pas à la ZAC, puisqu'elle est vertueuse au niveau des branchements. Donc il est relatif à une situation existante et donc sur ces 600 000 euros, on verra après si la SAM peut prendre en compte ces 600 000 euros. Donc on peut avoir rapidement l'espérance d'une participation des collectivités gestionnaires des réseaux, eaux usées comme eau potable qui pourraient arriver à couvrir le million. On va œuvrer à disons diminuera part de la commune sur ce sujet.

Danièle NESPOULOUS : concernant la réunion que nous avons eu informelle, il y avait deux positions qui ont été exprimées concernant la réalisation d'une école, que vous venez d'évoquer Mr le Maire et apparemment vous étiez convaincu qu'il y en aurait une à terme alors que Mr CUCULIERE vous pensiez qu'il n'y en aurait pas. Je pense que depuis la situation n'a pas évoluée, que l'école n'y sera pas, mais bon.

Serge CUCULIERE : si vous voulez j'aimerais que ce que pense Serge CUCULIERE, il puisse l'exprimer mais après je pense que je pourrais le faire.

Danièle NESPOULOUS : ne vous mettez pas en colère. Chaque fois que je prends la parole ça vous hérisse. Mais ce n'est pas grave. Donc l'école ça veut dire que les familles vont venir amener les enfants sur les écoles de Poussan. Finalement c'est peut-être un moindre mal, parce qu'au moins ils prendront connaissance du village, alors que ça risquerait de devenir une zone complètement déconnecté de l'ancien. A y réfléchir peut-être qu'il vaut mieux dans un premier temps habituer les gens à venir sur Poussan. D'autant plus que la SAM est en train de mener une étude concernant les commerces des centres des villages pour savoir où il faut qu'ils mènent des actions pour les conserver et pourquoi pas les développer. Et ça c'est une forme d'emploi, finalement. Si on conserve les emplois liés au commerce en centre-ville avant peut être qu'il ne s'en crée aussi dans cette zone là, ça peut créer une dynamique pour que les gens restent sur Poussan pour consommer un petit peu sur Poussan. Et pourquoi pas participer donc au développement commercial du village. Alors ma question était de savoir si dans cette étude qu'est en train de mener la SAM, Poussan était concerné ou pas ? pour les commerces du centre-ville, à priori ce sont toutes les communes qui devraient être concernées.

Monsieur le Maire : oui, Poussan est concerné, sans problème, ils ont rencontré les commerçants. Pour répondre à votre interrogation, quand même, il n'y a pas de malentendus entre nous. Tout simplement Serge CUCULIERE dit pour l'instant il n'y a pas nécessité d'une école. Moi je dis, il y aura certainement nécessité d'une école. On n'est pas contradictoire l'un et l'autre. C'est un problème de timing. La seule chose qu'il faut qu'on se mette dans la tête, c'est qu'on aura le terrain si on doit la faire. On aura ces 8 700 mètres de terrains qui seront acquis par la commune, qui seront des terrains communaux, ou on mettra dessus les services publics, s'il y a nécessité de les mettre, y compris une école. Après pour le timing, est ce qu'il y aura besoin d'une école ou non ? si la population est relativement jeune on se rendra compte qu'il y a besoin d'une école, même une école moins importante que celle des Baux, mais une comme celle de VH pourquoi pas ? s'il y a la nécessité. On aura les terrains pour faire s'il y a lieu de faire, on aura 8 700 mètres qui nous seront alloués. Une école ce n'est pas un détail, ce que je veux dire c'est que sur le principe actuel, elle y sera ou pas, et si la nécessité s'en fait sentir et si on a les terrains pour la faire.

Serge CUCULIERE : c'est à peu près ce que je pense, c'est tout à fait ça. Il y a dans le programme d'équipement de la ZAC, un terrain de 8 200 m², qui est prévu. C'est l'aménageur qui nous fera un apport de ce foncier qui est valorisé à hauteur de 820 000 euros. Mais si vous voulez, ce que je veux bien préciser, j'espère qu'à force ça sera clair, et puis si ça reste pas clair et bien tant pis, ça ne sera pas faute de l'avoir dit. C'est que la construction même de l'école ne fait pas partie du programme des équipements publics de la ZAC. C'est-à-dire qu'il n'est pas dans le montant de l'enveloppe financière donnée.

Monsieur le Maire : d'autres questions ?

Jacques LLORCA : moi je reviens sur le mot emploi, parce que ce n'est pas moi qui l'ait écrit, c'est dans le rapport à la page 2. Dans ce futur quartier qui recoupera un grand nombre de thématiques qui devront lui permettre de répondre aux enjeux locaux à différentes échelles emploi. De mon point de vue, en analysant l'évolution de ce projet, la population qui va arriver, sera constituée de consommateurs, elle portera sans doute des compétences de main d'œuvre, et justement elle risque d'alourdir la problématique de l'emploi qui à Poussan et sur le Bassin de Thau est un problème considérable. Et donc ce que je voulais dire c'est qu'évidemment, il ne s'agit pas dans la ZAC de Sainte Catherine de créer des structures qui font venir des entreprises. L'hypothèse commerce n'est qu'une hypothèse lorsqu'on a écouté Mr DIAZ, il est très prudent là-dessus et ne veut surtout pas s'engager sur la détermination de commerce. Il y a potentiellement l'accueil de commerces. C'est une chose. Mais ce que je veux dire c'est que comme dirait quelqu'un en même temps ou simultanément, il serait intéressant que la commune reprenne par exemple, la démarche de création d'un lycée à Poussan. Il serait intéressant 2^{èm}ement qu'on n'abandonne pas comme il semblerait que Mr LUBRANO ait totalement disparu de notre champs d'action, il était très présent avant les élections Régionales. Depuis les élections, disparu et ses projets avec. Or la Plaine qui sera l'aboutissement du doublement de l'A 600 est appelé théoriquement à un développement ou à des créations économiques. Donc il est important, me semble-t-il simultanément à ce projet Sainte Catherine qui va porter sur plusieurs années la fin du mandat est probablement la suite des évènements s'il serait important non pas de prendre date, mais de poser les projets que je viens d'évoquer en parallèle pour que, par exemple, justement, dans la population qu'on accueillera dans Sainte Catherine et une part de population qui par exemple soit dans les emplois du lycée. Ce n'est qu'un exemple et de la même façon sur la Plaine, donc ça veut dire qu'il faudrait qu'il y ait une simultanéité de démarche. C'est la notion de développement global ou de vision globale.

Monsieur le Maire : alors les démarches y sont, si vous avez le verrou pour faire sauter le fait que les gens de la Région, Mr CODORNIUO doit faire 20 heures par jour, vu le nombre de cumuls qu'il a, c'est notre interlocuteur. Je m'use, pour les vœux je me suis fait retoquer parce que j'ai interpellé la Présidente en lui disant qu'il y avait un an que nous devons nous rencontrer et rien ne s'est produit. Ces dossiers que nous avons à cœur, qu'ils nous disent quels sont leurs souhaits, puisqu'avant les élections, les souhaits étaient bien précis et effectivement je sais que dernièrement certains de mes collègues ont rencontré la Présidence en se plaignant de notre manque de rapport et que nous n'arrivions pas à contacter les gens du conseil régional et puis ce n'est pas le cabinet que l'on veut voir. Ils sont encore figés sur les élections et c'est relativement gênant pour avoir les rendez-vous. Mais on est bien d'accord, le jour où Mr Codorniou nous fixera un rendez-vous, on peut vous faire participer sans souci pour le devenir de ce projet. Et ce lycée effectivement on l'a sous le coude, il y a aussi le projet global. Si on peut inclure le lycée à ce projet, j'ai une vice-présidence avec qui je siège souvent, je la vois cette semaine encore, j'aurai peut-être mes entrées par ce biais là parce que c'est très difficile d'avoir accès aux gens qui sont des décideurs et notamment nous avons la chance ou la malchance d'avoir Didier Codorniou qui est très respectable et très respecté effectivement et qui a beaucoup trop de cordes à son arc. C'est un petit projet pour lui, mais qui a le mérite d'être traité autrement que ce qu'il est traité actuellement. Vous savez qu'on a aucun rapport y compris avec les services qui continuent d'acheter des terrains. On en est les premiers navrés, c'est comme cela. Depuis les élections de la SAM c'est comme cela, ils sont figés. Ils se défigeront peut-être parce que derrière se profile autre chose. Et là peut-être qu'on aura des interlocuteurs à ce moment-là. Mais on aura perdu pas mal de temps. Je suis conscient qu'à la Région on a actuellement la porte close. Le Département ce n'est pas mieux. Puisque le Président ne rencontre personne, il faut solliciter les conseillers Départementaux. Le Président est surbooké, il est un peu coincé depuis les élections. C'est navrant mais c'est comme cela. Les élections à un certain niveau dérangeant à un moment toutes les communes, même si elles n'ont rien à y voir. Depuis ces élections, c'est un peu difficile, mais le Président du conseil Départemental que j'ai en direct me dit qu'il n'est pas question que l'on se rencontre, et je ne suis pas le seul. Il ne rencontre plus les maires, ce sont les conseillers Départementaux. Quand on voit le poids qu'ont nos conseillers Départementaux, on peut s'imaginer que.... Ça rejoint un peu le projet, même si je ne saute pas du coq à l'âne, le projet de la rue Marcel Palat, il y a un gros projet qui va être mis en place. Je demande au conseil Départemental puisque c'est une route départementale s'ils sont partie prenante, le chef de secteur me dit, pourquoi pas ? J'attends toujours la réponse du grand chef. Il serait quand même intéressant que je sache. Il ne faut pas que les gens rêvent, il n'y aura pas de sens unique dans la rue Marcel Palat tant qu'il y aura des bus. Ce n'est pas tant qu'il y aura Jacques ADGE, je ne suis

pas contre le fait de passer la rue Marcel Palat en sens unique, mais ça fait partie des projets qui n'avancent pas trop parce qu'ils ont encore en travers cette élection de la SAM. Je m'en excuse, d'où ce que tu dis, effectivement c'est relativement gênant. On se bat, finalement je regrette d'avoir ouvert ma gueule le jour des vœux, de façon très courtoise. La Présidente l'a compris, les autres ne l'ont pas compris. La Présidente, ce n'est pas à elle de traiter ce dossier. Mais s'il faut passer par elle, nous le ferons. Nous perdons beaucoup de temps, ça fait un an et demi quand même. Et là je te rejoins tout à fait. Ça peut se faire de façon concomitante sans aucun souci puisque les projets peuvent être liés. Et en terme de timing ça correspond.

Jacques LLORCA : alors allons y soyons transparents complètement. Est-ce qu'on additionne nos démarches pour faire fléchir ces deux pouvoirs politiques puisqu'il s'agit du Département et de la Région et au plus haut niveau puisque les uns et les autres de par nos histoires, on peut avoir des canaux, qui ne garantissent rien, mais qui peuvent permettre éventuellement de remonter jusqu'aux deux décideurs principaux, puisqu'ils sont princes dans leurs domaines.

Monsieur le Maire : là, en l'occurrence, le Département c'est beaucoup moins important sur ces dossiers, mais c'est vrai que la Région pourrait dire qu'ils mettent notre dossier en stand-by, mais qu'on ait une réponse au moins. Codorniou est un garçon très sympathique mais pour l'avoir c'est pratiquement impossible.

Jacques LLORCA : Mais au-delà de Codorniou il y a au moins une vice-présidente sur le développement économique, je parlais de PELLEFIQUE, sur le lycée, il y a un vice-président Kamal CHIBLI, il y a d'autres vice-présidents ou présidentes qui peuvent jouer des rôles significatifs.

Monsieur le Maire : oui mais c'est quand même lié au projet global et le projet global c'est cet arrière port, qu'on l'appelle comme on veut, là le responsable, au niveau du lycée le vice-président va dire pourquoi pas ? présentez le projet du lycée, il est au courant puisqu'on en a parlé, vous en avez parlé, nous l'avons fait conjointement aussi. Tout le monde est au courant de ce lycée mais encore faut-il que le projet global voit le jour pour que l'on puisse faire travailler ces vices présidences et les faire aller dans le sens. Je les rencontre très prochainement, j'espère. Je vois la vice-présidente vendredi, je vais travailler là-dessus aussi. On est bien d'accord, en terme d'emploi, si les projets sont liés on a de l'habitat avec l'emploi à côté. Dans ce sens oui. Pas d'autres questions ? nous allons voter. Qui est pour ? qui s'abstient ? 1 abstention.

RAPPORT N° 4 : URBANISME – Approbation de la note de cadrage concernant la création de la ZAC de Sainte Catherine – Marqueval

Rapporteur Serge CUCULIERE : Par délibération de ce jour, le conseil municipal a arrêté le bilan de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté de SAINTE-CATHERINE-MARQUEVAL.

L'article L 300-4 du Code de l'urbanisme permet la passation d'une concession d'aménagement pour la réalisation d'une zone d'aménagement concerté alors même que celle-ci n'a pas été créée, dès lors que le conseil municipal a délibéré sur les enjeux et l'objectif de l'opération, son périmètre d'intervention et son programme, et son bilan financier prévisionnel.

La Commune a missionné le CABINET GRAND ANGLE, lequel a élaboré une note de cadrage comprenant les éléments susvisés.

Il appartient au conseil municipal d'approuver ce document afin de permettre le lancement d'une procédure conformément aux dispositions des articles R 300-4 à R 300-9 du Code de l'urbanisme, de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et du décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016.

Je vous propose d'approuver les enjeux de la future zone d'aménagement concerté de SAINTE-CATHERINE-MARQUEVAL, son périmètre, son programme et son bilan financier prévisionnel tels que décrits dans la note de cadrage susvisée.

La note est jointe.

Monsieur le Maire : on reprend l'historique finalement de ce qui a été dit.

Serge CUCULIERE : c'est une note en 3 pages. ZAC SAINTE-CATHERINE » : APPROBATION DU PERIMETRE DE LA ZAC – DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS – DU PROGRAMME – DU BILAN FINANCIER PREVISIONNEL.

Monsieur le Maire : on va pouvoir voter, il n'y a pas de question là-dessus, qui est pour ? qui s'abstient ? 1 abstention.

RAPPORT N° 5 : URBANISME – Création d'une commission pour l'attribution de la concession pour l'aménagement de la ZAC de Sainte Catherine - Marqueval

Rapporteur Monsieur le Maire: sur la note de synthèse suivante on nommera la commission. Cette délibération sert à acter qu'il faut nommer une commission.

Pas d'objections ? nous allons voter, qui est pour ? À l'unanimité, merci

RAPPORT N° 6 : URBANISME – Election des membres de la commission d'attribution de la ZAC Sainte Catherine - Marqueval

Rapporteur Monsieur le Maire : il s'agit de nommer cette commission. On a deux solutions, je vais vous faire une proposition sur cette commission. Nous avons créé à l'époque une commission pour la cave coopérative. Au lieu de 5 comme proposé, je vous propose de reprendre la commission de la cave coopérative et rajouter une personne à la place de Mme MOUGIN, une personne de chez vous, au choix. Chez vous il y avait Pierre CAZENOVE et Jacques LLORCA, vous mettez une 3^{ème} personne.

Serge CUCULIERE : il y a combien de membres à cette commission ?

Monsieur le Maire : on serait 12. On a mis 5 mais c'était si on présentait des listes, on ne va pas s'embêter à voter sur des listes, je ne sais pas ce que vous en pensez, je vous fais cette proposition. On est 11 plus moi.

Est-ce qu'il y a une objection à prendre cette liste, même peut être ajouter un 13^{ème} si Gilles veut y participer pour avoir un nombre impair, je ne vois pas d'objections. On part sur cette commission au nombre de 12. Est-ce que vous souhaitez qu'on vote à bulletin secret ou à main levée. Je pose la question parce que c'était prévu comme cela. La commission est composée de Jacques ADGE, Président, Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Serge CUCULIERE, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Pierre CAZENOVE, Jacques LLORCA, et Danielle NESPOULOUS. S'il n'y a pas d'objections nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient ? A l'unanimité.

RAPPORT N° 7 : RESSOURCES HUMAINES – Mutualisation du service commun Urbanisme réglementaire – Instruction des autorisations du droit du sol.

Rapporteur Danielle BOURDEAUX : Considérant l'intérêt des communes et de l'agglomération de se doter de services mutualisés, communs ou mis à disposition, afin d'aboutir à une gestion unifiée et/ou rationalisée pour l'exercice de certaines de leurs missions. Lors de la séance du 20 décembre 2017, le Conseil communautaire de Sète agglomération méditerranée a approuvé le principe de la mise en place d'un service commun « urbanisme réglementaire – instruction des autorisations du droit du sol » pérennisant ainsi la mise en place par l'ex Communauté de commune du Nord bassin de Thau (CCNBT), du service d'instruction des autorisations d'urbanisme au bénéfice de ses communes membres et ouvrant par la même la possibilité aux autres communes de Sète agglomération méditerranée d'adhérer à ce service commun.

Au regard de la nature fonctionnelle de l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS), la mutualisation de cette fonction a été proposée selon le schéma organisationnel d'un service commun déployé selon 2 niveaux comme suit :

- Un service commun central situé en site unique à Oïkos en charge de la coordination du réseau et de la gestion de l'instruction des ADS des communes de Bouzigues, Loupian, Mèze, Montbazin, Poussan, Villeveyrac ;

- Des services territorialisés :
 - o Secteurs de proximité structurés autour des communes déjà autonomes pour l'instruction des ADS
 - o Et un service territorialisé sur le territoire de la commune de Frontignan la Peyrade pour les communes faisant appel au SIVOM du canton de Frontignan (Balaruc le vieux, Frontignan la Peyrade, Gigean, Mireval et Vic la Gardiole).

Les 6 communes du Nord du territoire dont Poussan, ont maintenu leur souhait de confier cette mission à l'intercommunalité.

En application des dispositions de l'article L 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), est ouvert la possibilité, en dehors des compétences transférées, pour un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre, une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles, dont l'instruction des décisions prises par les maires au nom de la commune ou de l'état.

Une convention, signée entre la Commune et l'intercommunalité, régit le contenu et les modalités de gestion du service commun. Elle prévoit une répartition précise des tâches incombant à la Commune et au service commun, étant précisé que certaines tâches et signatures restent de la compétence exclusive du maire dont, bien évidemment, la signature des arrêtés d'autorisation ou de refus des demandes. Le service commun propose au Maire une décision et il lui appartient sous sa responsabilité de décider de la suivre ou pas.

Comme pour les agents travaillant au sein des équipements transférés, les fonctionnaires territoriaux et les agents non titulaires qui remplissent leurs fonctions dans les services communs mis en place sont mutés de plein droit auprès de Sète agglomération méditerranéenne.

La convention de mutualisation ne modifie pas le régime des responsabilités en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme qui relèvent de la Commune, le service ADS étant responsable pour sa part du respect de la mise en œuvre des tâches qui contractuellement lui incombent.

La gestion du recours gracieux et contentieux reste du ressort de la Commune, le service instructeur lui donnant toutes les informations techniques nécessaires.

Est présentée avec ce projet de délibération, la convention de mutualisation et son annexe (fiches d'impact) régissant le service mutualisé, les relations entre la commune et l'EPCI et qui en prévoient les modalités financières.

Cette convention est prévue pour une durée de 31 mois soit du 1^{er} juin 2018 au 31 décembre 2020. Cette durée concorde avec la date d'échéance de toutes les autres conventions de mutualisation intervenues depuis le 1^{er} janvier 2016.

Il nous est proposé d'adopter les termes de la convention de mutualisation concernant le service communs « urbanisme réglementaire – instruction des autorisations du droit des sols » entre la commune de Poussan et Sète Agglomération méditerranéenne ci-annexée.

Monsieur le Maire : sur le principe pour résumer, et pour bien comprendre. Nous avons à la CCNBT un service qui était mutualisé, gratuit, en plus s'était greffé, suite à la demande de Poussan, du personnel qui avait pris dans chaque commune et la CCNBT nous reversait le salaire. Comme à Thau Agglo ce n'était pas du tout le cas, mis à part les communes qui avaient leur propre service d'urbanisme, les autres avaient trois services bien différents. Le Président Commeinhes a décidé de payer tous les salaires des instructeurs. Ce qui n'était pas le cas avant sur Thau Agglo, c'était le cas chez nous mais pas chez eux. Cela représente un montant de 800 000 euros, c'est très important. Nous continuons d'avoir les instructeurs payés comme à l'époque et donc l'avantage c'est Thau Agglo qui l'a eu parce que les instructeurs de Sète, Balaruc-les-Bains, Marseillan ont été rémunérés par la SAM. D'où la mutualisation de tout ce service, par contre, ils ont renvoyé dans les communes les salaires qui étaient, par exemple ici Thérèse Marie, payés par la commune et remboursés par la CCNBT, c'est la commune qui va reprendre le

paiement de ce salaire. Ils ont pris les instructeurs, pour nous ce n'est pas un cadeau car nous l'avions déjà mais pour harmoniser sur toute la SAM, ils ne payent que les instructeurs, en ayant calculé que sur le CCNBT, il y en avait 1 ou 1,5 de plus parce que cela se fait au prorata des équivalents temps pleins, ça n'empêche pas qu'on a fait une mutualisation totale avec un cout que nous n'avions pas.

Danielle NESPOULOUS : il y a transfert de la compétence, paiement des salaires, mais pas transfert du personnel.

Monsieur le Maire : nous les avons déjà. A l'époque si vous vous souvenez, nous avons demandé deux salaires, puisque Mèze qui avait l'agence d'urbanisme chez eux ne recevait pas en mairie pour l'urbanisme. On a dit il n'y a pas de raison qu'on ne compense pas, ils nous en avaient accordé un, tout le monde s'est engouffré là-dedans, Mèze en a eu un aussi, par la suite et après les petites communes ont eu un demi salaire qui a été alloué. Ils ne nous ont pris que Thérèse finalement qui pendant 7, 8 ans voire 10 a été remboursé et là c'est de l'ordre de 40 000 euros approximativement. Tout ce personnel qui n'était propre qu'à la CCNBT, redevient communal, ils n'avaient jamais cessé de l'être mais ils ne sont payés que par la commune. Sur les autres services, Balaruc et Sète ont gardé leur service quand même, le personnel qu'ils payaient déjà, mis à part l'instructeur, ils continuent de payer. Ça a été une cote mal taillée et d'ailleurs, le jour où il a pris la décision, je pense qu'il l'a prise un peu hâtivement parce que le premier vice-président s'arrache un peu les cheveux par rapport aux sommes qui sont allouées. Mais si on veut harmoniser c'est le prix à payer. C'était un des avantages que nous avions à la CCNBT.

Danielle NESPOULOUS : donc pour Poussan ça ne change rien.

Monsieur le Maire : Si

Danielle NESPOULOUS : le salaire. Non mais pour le traitement des dossiers ?

Monsieur le Maire : ça non. Aucun problème là-dessus. Mais elle est toujours chez nous. Pas d'autres questions ?

Jacques LLORCA : une remarque qui est une question en même temps. A travers cette question est ce qu'à la SAM, à un moment donné, depuis l'intégration de la CCNBT, il y a eu une réflexion pour aboutir à la définition de ce que la Préfecture dans son rapport bilan de la CCNBT dont on n'a pratiquement pas parlé publiquement, on dira comme ça. Est-ce qu'il y a eu une réflexion pour la définition des intérêts communautaires, puisque c'est à travers la définition d'intérêts communautaires qu'on est en marche vers une forme d'intégration par la mutualisation pour faire une économie d'échelle, de moyens et non pas sur des dépenses. Mais ça passe par la définition d'intérêts communautaires. Alors une des critiques qui était faite par le rapport en question c'est que justement la CCNBT avait gardé un très fort individualisme communal et n'ont pas du tout partagé en quelque sorte mutualisé, ni les préoccupations, ni les moyens. Et donc là ma question reste posée, est ce que cette définition d'intérêt communautaire a donné lieu à un débat, une discussion plutôt que de voir apparaître des solutions là tout d'un coup, plus ou moins décidées par le président, semble –il ?

Monsieur le Maire : ce sont d'une part des débats qui ont lieu en bureaux, le gros problème qu'il y avait sur cette association et c'est pour cela que nous n'étions pas contre l'association des deux structures. Simplement dans le temps, ça aurait été d'harmoniser dans un premier temps avant de s'associer, d'harmoniser beaucoup de choses. Ça prend beaucoup de temps car on se rend compte que nous, avec notre petite structure, sur l'urbanisme on était en avance sur eux. Pour diverses il y a d'autres domaines ou on était aussi en avance. Par contre ce qui est navrant et là on se rejoint c'est de dire qu'on a transféré je crois, 6 ou 9 millions de trésorerie alors qu'on avait au Président la dernière année, sur nos zones, puisqu'il

y a de l'emploi dedans, refaites nos zones même si on ne transfère que la moitié à la SAM. Ça fait un an et demi qu'on a eu aucun retour sur investissement par rapport à tout ce qui a été transféré et on commence à partir de maintenant sur nos zones, il y a eu un échéancier qui a été fait, à avoir des retours sur investissement et les élus qui siègent à certaines commissions étaient toujours surpris de dire qu'il n'y en avait que pour le SUD. Le Sud avait fait les dossiers, nous nous n'avons pas voté de budget. Si on avait voté le budget on aurait pu l'exécuter. Ce qui est regrettable puisqu'on a transféré de la trésorerie, quand même. Donc c'est d'autant plus regrettable qu'on ait pas voté le budget. Ça a été une grosse erreur, là aussi, on s'était presque autoproclamé élu, finalement, en disant on s'arrangera après. D'une part, ils n'ont pas été élus et d'autre part, il n'y a pas d'arrangements possibles, je veux dire. Les choses auraient pu se faire tout à fait normalement et on aurait dû voter notre budget, comme ça on aurait pu l'exécuter. C'est le seul regret que l'on a, on a perdu plus d'un an, on a perdu le premier budget que l'Agglo avait voté, et on se raccroche au second, mais difficilement. Là à partir de 2019 on sera sur un fonctionnement tout à fait normal ou on pourra imposer certaines choses, que nous n'avons pas pu imposer jusqu'à maintenant, par rapport à tout ce que j'évoque.

Nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient ? à l'unanimité

RAPPORT N° 8 : AFFAIRES SCOLAIRES – Adhésion pour les écoles à l'Environnement Numérique de Travail (ENT)

Rapporteur Arlette RAJA: L'Académie de Montpellier permet à toutes ses écoles de bénéficier d'un ENT (Environnement Numérique de Travail). Pendant toute la scolarité des écoles élémentaires l'ENT Ecole propose un environnement de confiance sécurité par l'éducation nationale. A l'école et depuis la maison les élèves et leurs enseignants se connectent à un ensemble des services adaptés à la scolarité. Des codes de connexion individuels sont attribués à chaque élève, enseignant et parent. L'ENT est accessible depuis un ordinateur ou une tablette. Le financement de l'ENT est assuré par l'engagement de l'académie et la participation des communes. Le cout est fixé à 50 euros TTC par an et par école. Nous vous proposons d'adopter les termes de la convention de partenariat entre la commune et l'académie de Montpellier pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail jusqu'au 31 octobre 2021.

Danielle NESPOULOUS : ils ont les équipements en ordinateurs nécessaires à l'école

Arlette RAJA : oui, on les a équipés de vidéo projecteurs et d'ordinateurs.

Danielle NESPOULOUS : dans chaque classe ou une salle

Arlette RAJA : dans chaque classe et Véronique Hébert se sera fait cet été.

Monsieur le Maire : on va voter qui est pour ? à l'unanimité.

Les deux prochaines notes de synthèse je ne participerai pas au vote, je n'aurai pas dû y participer avant étant vice-président à Hérault Energies, donc remettons les choses à leur place, je ne participerai pas à ces deux délibérations, veuillez le noter Greffier.

RAPPORT N° 9 : HERAULT ENERGIES – Demande de subvention à Hérault Energies pour l'éclairage public

Rapporteur Ghislain NATTA : Hérault Energies peut subventionner des investissements de la commune, notamment pour des dépenses d'éclairage public.

Au titre des dépenses d'éclairage public, pour un montant prévisionnel de travaux prévu de 102 958.61€ H.T., Hérault Energies participe à hauteur de 60% dans la limite de 20 000 €.

Je vous demande la possibilité de solliciter Hérault Energies pour subventionner les investissements prévus et d'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut l' élu délégué à signer tout document relatif à cette délibération.

Danielle NESPOULOUS : pourriez-vous nous dire quels sont les travaux concernés SVP ?

Ghislain NATTA : les rues ?

Danielle NESPOULOUS : est qu'il y a un programme établi ou est-ce que c'est un montant fixé globalement.

Monsieur le Maire : on termine tout simplement ce qui avait été évoqué, ces lampes énergivores et on a créé sur le chemin des fossés, on avait éclairé à l'époque puisqu'il y avait l'opportunité de faire puisqu'EDG faisait une tranchée pour alimenter un transfo. On avait alimenté la fin de la rue avant d'alimenter le début. Là on va alimenter le début. Je vous projeterai un plan pour vous faire voir tous les points de Poussan qui ont été rajoutés et vous verrez qu'il ne reste plus de points rouges, ce qui sera relativement exceptionnel. Encore une année de plus pour finir de créer ce qu'il y a à créer et on aura fini un programme de 5 ans. On espère aussi avoir une subvention supplémentaire du Feder puisque ça n'existe plus à partir de cette année. Ils nous doivent 2015 et 2016, donc ça doit être de l'ordre de 85 000 euros si tout va bien. Qui seront réinvestis rapidement.

Danielle NESPOULOUS : ce qui induit des économies en terme de dépenses pour la commune. Est-ce que vous avez pu les chiffrer ou pas ?

Monsieur le Maire : on va vous le donner.

Ghislain NATTA : minimum de 25% d'économie.

Yolande PUGLISI : on va passer au vote, qui est pour ? à l'unanimité.

RAPPORT N° 10 : HERAULT ENERGIES – Demande de subvention Hérault Energies – Economie d'énergie – Isolation Thermique

Rapporteur Ghislain NATTA: une demande de subvention toujours pour Hérault Energies, il y a une modification dans le montant. Est-ce que tout le monde en a pris connaissance, la 1^{ère} délibération donnait un montant HT qui a été en réalité le montant TTC, donc elle a été modifiée pour mettre le bon montant H.T.

Le syndicat mixte HERAULT ENERGIES participe à des dispositifs d'économie d'énergie au travers d'équipements permettant l'isolation des bâtiments publics. Cette année la participation du syndicat peut atteindre 60 % de participation financière dans la limite de 10 000 € de subvention. Des travaux d'isolation thermique de ses bâtiments publics dont notamment des équipements d'huissierie pour 2018 sur les bâtiments suivants :

- ✓ La Maison des Jeunes et de la Culture (M. J. C.) ;
- ✓ Jardin public
- ✓ Chantier presbytère

L'estimation de la fourniture du matériel nécessaire et des prestations de pose est de 23 450.00 € H. T. je demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de solliciter auprès du syndicat mixte Hérault Energies de subventionner ces équipements à venir et signer tout document relatif à cette délibération. C'est un programme qui est déjà en place depuis 3 ou 4 ans, qui continue.

Yolande PUGLISI : des questions ?

Jacques LLORCA : une petite remarque. Sur les 2 délibérations on évoque 60% et puis en réalité, c'est plafonné à une somme forfaitaire.

Ghislain NATTA : 20 000 et 10 000.

Yolande PUGLISI : nous allons passer au vote, qui est pour ? à l'unanimité.

RAPPORT N° 11 : FINANCES – Subvention exceptionnelle complémentaire – la crèche « Les petites Pousses »

RAPPORTEUR Ghislain NATTA : la crèche des Petites Pousses a sollicité la Municipalité pour obtenir une subvention exceptionnelle complémentaire.

Vu les difficultés budgétaires de l'exercice liées à la fin de la plupart des contrats aidés et de la baisse des recettes liées aux places réservées aux entreprises. La conservation de ces crèches afin d'offrir aux familles Poussannaises un large choix de garde et de l'intérêt de la commune. Aussi je vous demande d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle complémentaire de 10 000 euros pour l'association les Petites Pousses, les crédits budgétaires nécessaires feront l'objet d'une prochaine décision modificative sur le budget principal, et d'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tous les documents relatifs à cette délibération. Est-ce que vous avez des questions, on en a discuté largement.

Jacques LLORCA : des remarques, on ne peut être que satisfait de voir apparaître cette subvention. D'autant plus qu'elle était en réalité prévue dans le budget initial de l'année. Ce qui est intéressant c'est que ça renvoie à l'assemblée générale de cette association ou les deux adjoints présents avaient été quelque peu restrictifs et l'adjoint aux finances avait même évoqué la nécessité de faire des économies. Nous avons fait observer que malheureusement au même moment la mairie était astreinte à des amendes, on faisait référence aux logements sociaux très insuffisants, et par contre on avait développé immédiatement l'argument que cette crèche était un investissement à la fois sur le présent et sur l'avenir. Après nous avons convenu que les formes administratives, documents supports de cette association n'étaient sans doute pas complètement conformes aux attentes réglementaires et c'est vrai que ça a mis du temps sans doute à accoucher sans doute, des documents conformes. Tant mieux si ça a été fait. Au passage il nous avait dit que nous serions associés à l'évolution de ce dossier, nous ne l'avons jamais été. Tant pis, mais nous sommes en tout cas très satisfaits. L'origine de ce dossier, d'avoir été très présents pour insister pour l'accompagnement de l'association. J'ajouterai aussi que l'on sait que le fonds de roulement de cette association est important de l'ordre de 100 000 euros si je ne me trompe pas. Finalement on ne peut que s'en féliciter puisqu'il y a tant d'associations, et on va en parler dans quelques minutes, dont les fonds de roulements sont plus que maigres si ce n'est même en déficit et qui tendent la cédille pour que les collectivités remplissent leur déficit. Résultat de gestion sans doute approximative. Là on ne peut que se féliciter puisqu'on sait par les services sociaux que cette association gère efficacement, éducativement, pédagogiquement les enfants et qu'elle répond réellement aux attentes et aux besoins des parents. Et d'ailleurs au passage, qu'elle accompagne au fond l'emploi, puisque beaucoup des mamans qui amènent leurs enfants là parallèlement peuvent travailler. Donc voilà on est très satisfait que vous ayez décidé de proposer au vote cette somme qui en réserve était de l'ordre de 10 500 euros, tant pis pour les 500 euros mais c'est quand même très positif de voter. En même temps c'est un peu dommage que l'on ait mis tant de mois pour aboutir à cette décision. Mr CUCULIERE, je vous réponds immédiatement, je vous rappelle que lorsque vous vous étiez les uns et les autres, plains de la difficulté d'obtenir les documents conformes, je vous avais fait observer qu'il suffisait de convoquer dument les responsables de cette association et d'exiger la production des documents. Si je ne me trompe, lorsque le directeur des services s'est rendu dans l'association et qu'il a évalué ce qu'il fallait faire. L'association a à peu près fait ce qu'il fallait faire quasi immédiatement. Donc quand on commande, on commande et on tranche. Donc ça aurait pu être fait beaucoup plus vite et fermement et je suis d'ailleurs certain que Monsieur le Maire partage cette analyse et regrette que l'on ait mis tant de temps finalement pour aboutir au résultat à peu près inéluctable.

Monsieur le Maire : sur le principe, et pour y revenir très brièvement puisqu'on en a discuté. Le retard, peu importe qui, il y avait des documents qui étaient impossible à travailler objectivement et je ne suis pas toujours content de ce qui s'est passé. On va y revenir mais là on va le prendre bien en amont. Parce qu'il y a des choses qui sont relativement déplaisantes, on a plus ou moins été mis devant le fait accompli, parce que ces documents sont venus très tard. A la dernière réunion que nous avons eue, les gens sont venus faire amende honorable, pourquoi ils ont donné les papiers ? c'était papiers ou pas de subvention. C'est vrai que sur le fait que quand on les demande, s'il faut menacer les gens pour avoir quelque chose qui est tout à fait logique et normal et qui est même réglementaire pour pouvoir travailler, je trouvais cela un peu navrant. D'où ce que j'évoquais à l'époque, au niveau administratif, pédagogique 10/10, au niveau gestion du personnel et tout le reste, je ne mettrai pas de note mais elle est bien au-dessous de la

moyenne. Alors je vous tranquillise on a les mêmes chez nous. Mais on reviendra là-dessus, parce que la subvention exceptionnelle, ça porte bien son nom, c'est exceptionnel et je compte bien travailler d'une autre façon que ce que l'on a fait maintenant. On ne préjuge de rien, je dis c'est acquis, on bouclera cette année mais on va y revenir.

Ghislain NATTA : simplement une précision, ce n'est pas le budget principal, c'est le budget annexe.

Danielle NESPOULOUS : une remarque, oui, il faut travailler sur l'avenir, c'est-à-dire envisager la pérennisation de cette structure qui nous tient à cœur puisqu'elle correspond à une forme d'accueil qui est à préserver, donc cette pérennisation, on vous sent dans l'esprit de communiquer avec cette association pour les accompagner et faire en sorte que la structure soit pérenne. Une année c'est une chose mais après c'est l'avenir que l'on prépare.

Monsieur le Maire : mais il y a des choses où l'on peut abonder, on parle de mutualiser, il y a beaucoup de choses qui peuvent être mutualisées y compris avec les associations. On passe des marchés à bons de commandes sur beaucoup de choses. Il y a beaucoup d'économies à faire. C'est vrai qu'on va travailler autrement parce que ce qui a été fait, a été fait. Ça a été fait un peu dans l'urgence, c'est très contraignant quand c'est fait dans l'urgence. Il n'y avait pas le feu au lac, non plus, vu la trésorerie qu'ils ont. On a abondé dans ce sens mais ça reste exceptionnel, il faudra qu'on en rediscute avec l'association et vous sans aucun souci.

Gilles FOUGA : je profite de mon retour pour vous féliciter pour votre position aujourd'hui sur la subvention exceptionnelle, car j'ai souvenir qu'il y a quelque temps dans ce même lieu, je m'étais opposé au versement d'une subvention exceptionnelle à une association qui n'avait pas fait l'objet d'un dossier et d'une demande correcte, et ce revirement me satisfait.

Monsieur le Maire : nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient ? qui est contre ? 1 contre.

RAPPORT N° 12 : FINANCES – Subventions exceptionnelle – La Ligue de Protection des Oiseaux.

RAPPORTEUR Ghislain NATTA : la Ligue pour la Protection des Oiseaux (L.P.O) a sollicité la Municipalité pour obtenir une subvention exceptionnelle suite à des difficultés financières. Elle a fait appel à la générosité le 15 mai 2018. Compte tenu du caractère d'intérêt général de cette association à but non lucratif. 91% du budget sur fonds propres. Je vous demande d'approuver le versement de la subvention exceptionnelle de 3 000 à la LPO. Les crédits budgétaires nécessaires feront l'objet d'une prochaine décision modificative sur le budget principal et d'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette délibération.

Gilles FOUGA : on aurait voulu connaître plus précisément leurs actions. ? que font-ils exactement ? ils font de la prévention mais qu'elles sont les actions précises qui sont faites.

Monsieur le Maire : ils font partie des gens qui travaillent pour nous. Notamment en terme de bureau d'étude. Sur la faune et la flore. Non tout simplement ils ont un déficit chronique, ils ne vont pas pouvoir continuer à fonctionner comme ils fonctionnent pour accueillir gratuitement, les soigner gratuitement aussi, parce qu'on ne sait pas d'où ils viennent et de les relâcher. Sur ce secteur il y a 60 000 euros de déficit. Moi c'est pour, c'est contre, on ne va pas délibérer 106 ans là-dessus. Ce sont des gens qui sont connus et reconnus dans le milieu. On ne va pas perdre du temps là-dessus.

Jacques LLORCA : est-ce que je peux compléter la question qui vient d'être posée. Parce que vous affirmiez on ne va pas perdre de temps mais quand même. Dans le quand dira-t-on, on ne sait pas trop justement, on nous parle de 60 000 euros de déficit. On nous dit que si cette année, les différentes communes, parce que ce n'est pas que la commune de Poussan, ne volaient pas au secours de cette structure, ça l'engagerait vers les 400 000 euros. Alors une question a été posée et une réponse a été donnée, vous venez de nous dire qu'ils font des travaux qu'ils travaillent pour nous, je cite. Quelle est l'étude qui intéresse Poussan que cette structure à faite ? où est le siège social de cette association ? est-ce qu'elle est active en général sur Poussan ? est-ce qu'elle a constituée auprès de Mr VALTIERRA un

dossier descriptif tel qu'exigé pour chacune des structures qui sollicitent une subvention ? on pourrait multiplier les questions, en clair, en réalité, quelque part, vous avez été sollicité en tant que Maire.

Monsieur le Maire : même pas, non je n'ai pas été sollicité du tout

Jacques LLORCA : Mais alors d'où ça sort ?

Monsieur le Maire : par rapport à ce déficit j'estime que l'on peut les aider parce que si la LPO disparaît un jour, et bien on se rendra compte de ce qu'ils faisaient et de ce qui a été fait pendant des années. Tout le monde à l'air surpris.

Jacques LLORCA : on est surpris.

Monsieur le Maire : je suis surpris que les gens ne connaissent pas la LPO, ça veut dire que vous n'avez pas un compas très large finalement et vous êtes dans l'actualité pour ce que vous voulez. Après au-delà c'est un détail.

Ce que je veux dire c'est que les missions qu'ils font, les missions sur l'extension de la carrière par exemple, ils ont fait partie des bureaux d'étude qui ont été sollicités, sur la faune et sur la flore.

Jacques LLORCA : ils ont été payés.

Monsieur le Maire : ils ont été payés bien sûr mais on ne parle pas de ce qui marche bien, on parle du déficit. Sur la future ZAC Sainte Catherine, ils ont été sollicités sur les études environnementales puisqu'ils ont du personnel pour le faire. Là aussi ce n'est pas gratuit, ils seront payés. Le seul bémol, c'est sur les oiseaux qu'ils récupèrent, les gens amènent beaucoup. Tout atterrit chez eux et c'est ce qui leur provoque leur déficit. A un moment, les gens et les structures prendront conscience qu'il faut les aider autrement que ce que l'on fait maintenant. Là c'est exceptionnel.

Jacques LLORCA : est-ce que la SAM intervient ?

Monsieur le Maire : La SAM va financer aussi, je crois que c'est de l'ordre de 12 000 euros ou dans ces eaux-là.

Jacques LLORCA : merci, ce n'est pas rien. Non mais voyez on vient de débattre plusieurs fois et encore il y a quelques minutes sur 10 000 euros exceptionnels sur 23 gamins qui méritent de grandir dans les meilleures conditions. On nous embarque sur le tiers de cette somme pratiquement pour une structure dont les carences gestionnaires sont des carences. Ça ressemble tout à l'heure à votre propos, on ne peut pas joindre la présidente, on ne peut pas joindre le président. Et bien là qu'ils se débrouillent pour joindre qui paye, font-ils un travail sur le mécénat, etc, etc. En parallèle on a refusé ici, une subvention sur le CPIE qui pourtant intervient dans des prestations de nos écoles par exemple. Là ça tombe du ciel.

Monsieur le Maire : la LPO est partenaire du CPIE sur les écoles.

Jacques LLORCA : oui à l'échelle d'une plume quoi ?

Monsieur le Maire : non autant que les autres.

Jacques LLORCA : de tout façon, nous allons voter, on abrège le débat qui n'en est pas un puisque vous ne donnez aucun argument signifiant.

Jean Claude PAGNIER : mais si Mr LLORCA, vous ne m'avez pas écouté, je vous ai qu'il n'y a de nos écoles qui font des séjours là-haut. C'est tout.

Monsieur le Maire : après au-delà ça reste exceptionnel et après le reste. Quand vous évoquez le tiers des 10 000 euros, Jacques tu es bien provocateur, on aime ça de temps en temps, c'est pas rapport à une subvention, il y en a 35 000 avant. Donc compare ce qui est comparable s'il te plaît. Vous êtes contre, nous

vous faisons cette proposition, si l'assemblée est contre, je n'ai aucune objection mais je dis que la LPO mérite d'exister, cette année c'est exceptionnel, l'an prochain il n'y aura peut-être pas de subvention. Ou on leur demandera de déposer un dossier comme font tous les autres, pourquoi pas ? nous allons voter, qui est pour ? qui est contre ? 3 contre.

RAPPORT N° 13 : FESTIVITES – FINANCES – Nouveaux tarifs 2019 – Réservation de salles et du matériel s'y rattachant

RAPPORTEUR Florence SANCHEZ : La délibération n°2009-49 en date du 21 décembre 2009 a autorisé la mise en place du « prêt de salle municipale » et la tarification des frais de fonctionnement et de caution. Il s'agit aujourd'hui de ré-évaluer ces tarifs en fonction de l'investissement mis en place par la commune dans certaines salles depuis plusieurs années et de valider les conventions d'utilisation de ces salles et du matériel municipal s'y rattachant.

Etant donné que des salles et du matériel sont déjà réservés jusqu'à fin 2018, il convient de mettre en application ces nouveaux tarifs à partir de 2019 afin que tout le monde, et principalement les associations, en prennent connaissance.

Salle/matériel	Frais	Tarifs en vigueur 2018	Nouveaux Tarifs 2019
Restaurant Municipal	Fonctionnement	80 €	80 €
	Caution « dégradation »	200 €	200 €
	Caution « ménage »	-	50 €
Foyer des campagnes	Fonctionnement	120 €	200 €
	Caution « dégradation »	200 €	300 €
	Caution « ménage »	-	50 €
Salle de spectacle	Fonctionnement (sauf associations poussannaises)	-	300 €
	Caution « dégradation »	200 €	400 €
	Caution « ménage »	-	50 €
Régie et matériel sonore et lumineux	Fonctionnement	-	-
	Caution « dégradation »	1000 €	1000 €
	Caution « ménage »	-	-

Danielle NESPOULOUS : est-ce que vous avez eu dans le passé à encaisser les cautions parce que il y avait eu des dégradations,

Florence SANCHEZ : Pour l'instant non, mais ça peut arriver.

Monsieur le Maire : s'il y en a déjà eu, ils ont fait les réparations quand ils ont cassé. Il y a eu des problèmes de casse, les gens l'ont changé et de ce fait on a pas encaissé la caution mais ils ont fait les travaux. Sur les bâtiments.

Danielle NESPOULOUS : et pour le ménage, la même chose, il y a eu des associations qui ont laissé les lieux dans un état qui a nécessité que la caution ne soit pas rendue.

Florence SANCHEZ : Il n'y avait pas de caution ménage jusqu'à présent en fait, et c'est justement parce qu'il y a des soucis là-dessus que l'on rajoute une caution.

Monsieur le Maire : nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient ? à l'unanimité merci

Je clôture la séance et je vous souhaite de passer de bonnes vacances.